



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2021**

---

L'an deux mille vingt et un, le 2 du mois de juin, à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué le 03 avril 2021, s'est réuni en séance publique à la salle de Versailles compte tenu des mesures de distanciation à mettre en œuvre, sous la présidence de Christophe CARON, maire.

**Membres présents : Christophe CARON, Pierre MACHE, Stéphane LARCIER, Isabelle VIRONDEAU, Stéphanie CISCARD , Murielle GENTE, Ivan RICORDEL, Emmanuelle DUPUY, Nicolas TARDIF, Stéphane FARGE, Alexandre TRONCHE, Marie-Laure LEGER, Pierre-Marie LAVAL. Dominique DEVILLERS**

**Membres absents excusés : Isabelle SEGUY ( 1 pouvoir Stéphanie CISCARD )**

### **Point 1 : approbation du procès-verbal de la dernière séance :**

#### **Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire indique à l'ouverture de la séance que les délais contraints pour la signature de la convention Petites Villes de Demain n'ont pas permis de réunir la commission concernée en amont. Il prie le conseil municipal de l'en excuser.

Il propose au conseil municipal de rajouter un point non prévu à l'ordre du jour : la création de deux postes Parcours Emploi Compétences : un aux services techniques et l'autre au service administratif.

Le conseil municipal accepte de délibérer sur ce point non inscrit à l'ordre du jour.

#### **Création de deux postes Parcours Emploi Compétences :**

##### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- ✓ décide à l'unanimité de créer un poste parcours emploi compétence à raison de **20 heures hebdomadaires** à compter du 15 juin 2021 aux **services techniques**
- ✓ décide à l'unanimité de créer un poste parcours emploi compétence à raison **20 heures hebdomadaires** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 **aux services administratifs**
- ✓ dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

- ✓ Autorise le Maire à procéder au recrutement direct de l'agent en liaison avec Pôle Emploi ou la mission locale de Brive la Gaillarde.

Adopté à l'unanimité.

## **Point 2 : compte-rendu des décisions du Maire :**

### **Décision N° 5 .2021**

Par délibération n° 2021.23 en date du 7 avril 2021, le conseil municipal a délégué au maire le choix des entreprises des consultations en cours notamment celle concernant le marché de voirie 2021.2022.2023

En vertu de cette délégation et de l'analyse des offres effectuée par les commissions voirie et réseaux et appel d'offres, le maire valide l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de :

Tranche ferme : option enrobé : 71910.00 € HT

Tranche optionnelle 1 : 34745.00 € HT

Tranche optionnelle 2 : 53640.00 € HT

### **Décision N° 6 .2021**

Par délibération n° 2021.23 en date du 7 avril 2021, le conseil municipal a délégué au maire le choix des entreprises des consultations en cours notamment celle concernant le marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement issus du schéma directeur.

En vertu de cette délégation et de l'analyse des offres effectuée par les commissions voirie et réseaux et appel d'offres, le maire valide l'offre du bureau DEJANTE EAU ET ENVIRONNEMENT SUD OUEST

pour un montant 39 975.00 € HT

Montant prévisionnel des travaux : 1 250 000.00 €

Taux de rémunération : 3.20 %

## **Point 3 : Conventions : Petites Villes de Demain, prestation service restauration scolaire , mise à disposition personnel ASAM, assistance à maîtrise d'ouvrage parcours du vallon .**

### **Convention Petites Villes de Demain :**

Les communes de BEAULIEU-SUR-DORDOGNE, BEYNAT, MEYSSAC, en partenariat avec la communauté de communes Midi Corrézien, ont exprimé leur candidature au programme Petites villes de demain et ont été labellisées par la préfecture de département de la Corrèze le 17 décembre 2020.

La convention d'adhésion au dispositif a été signée lors du conseil communautaire du 26 mai 2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :**

- **DE VALIDER** la convention d'adhésion « Petites villes de demain », ci-annexée.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents nécessaires à son application.

Pour : 13

Abstention : 1

Contre : 1

**Convention de financement et de mutualisation pour le chargé de mission programme « Petites Villes de Demain » :**

Monsieur le Maire expose que pour assurer l'ingénierie aux communes lauréates du dispositif « Petites Villes de Demain » la communauté de communes se dotera d'un chef/d'une cheffe de projet « Petites Villes de Demain » bénéficiant d'un financement de l'Etat pouvant aller jusqu'à 75 % pendant la durée du programme ( jusqu'en 2026).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Valide à la majorité la mutualisation du poste de chargé de mission
- ✓ Autorise le maire à signer la convention de financement et de mutualisation avec la communauté de communes Midi Corrézien
- ✓ S'engage à payer la participation financière sur la durée de la convention.

**Adopté à l'unanimité.**

**Convention prestation service restauration scolaire :**

Monsieur le Maire expose qu'à compter de septembre 2021, le Département mettra à disposition un agent qui aura pour mission de conditionner les repas de l'ensemble des écoles.

Cette prestation sera définie au travers d'une convention signée conjointement avec le Département, la commune, le collègue et la communauté de communes.

La prestation servie par la communauté de communes pour assurer le transport des préparations culinaires fera l'objet d'une convention distincte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ valide la convention de prestation de restauration en liaison chaude
- ✓ Autorise le maire à signer la convention
- ✓ S'engage à régler la participation financière qui découle de la prestation.

**Adopté à l'unanimité.**

**Convention de mise à disposition personnel ASAM ( association des amis de Meyssac) :**

Dans le cadre d'une réflexion conduite par un groupe de travail sur la création d'un tiers lieu, il a été décidé de répondre à l'appel à projet Tiers Lieux 2019.2021 initié par la région Nouvelle Aquitaine.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un personnel de l'ASAM Mme DELPY Nathalie qui aura pour mission de réaliser le montage du dossier technique et financier pour répondre à l'appel à projets.

La commune s'engage à rembourser à l'ASAM le temps passé par l'agent sur le projet ( environ 1 jour pendant la période de mai à août 2021 ).

**Adopté à l'unanimité.**

**Assistance à maîtrise d'ouvrage parcours du Vallon :**

**Expressions jardin :**

Validation d'une mission concernant la rédaction d'une note d'enjeux et de synthèse servant de socle à la consultation de maîtrise d'œuvre. Montant de la mission : 3060.00 € TTC.

**Adopté à l'unanimité.**

**Corrèze Ingénierie :**

Autorisation donnée au maire pour la signature de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la phase étude, la faisabilité technique et la formalisation de la commande publique pour le choix d'un maître d'œuvre.

Montant de la mission : 2100.00 € TTC.

**Adopté à l'unanimité.**

**Point 4 : participation scolaire 2019.2020 : fixation du prix de revient :**

M. le Maire donne communication des éléments qui ont permis d'établir le prix de revient qui s'élève pour l'année scolaire 2019.2020 à 1567.00 €.

Les indicateurs servant au calcul du prix de revient demeurent inchangés à ceux appliqués les années précédentes. La baisse des effectifs conduit à une augmentation du prix de revient.

Une participation sera demandée à chaque commune d'origine par enfant scolarisé.

- acceptation à l'unanimité du prix présenté
- autorisation donnée au maire pour signer la convention fixant les éléments de mise en recouvrement.

**Adopté à l'unanimité.**

**Point 5 : demande de subvention 2021 le Cochonnet 19 :**

Subvention déposée hors délai par l'association le Cochonnet 19.

Montant proposé : 200 € qui seront prélevés à l'article 65748 du budget primitif 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

**Point 6 : Questions diverses :**

- Tableau des permanences scrutins élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021
- Supplément guide estival la Vie Corrèzienne : accord pour 1/16<sup>ème</sup> de page
- Info journée d'étude zonage PLUI le mercredi 09 juin à la mairie et sur le terrain avec le bureau d'études Dejante.
- Information protocole de rappel à l'ordre : convention signée avec le parquet de Brive pour des faits commis par des mineurs ( incivilités etc.... )
- Cérémonie du 22 juin 2021 organisée par le souvenir français pour la pose d'une plaque commémorative en hommage aux soldats morts pendant la guerre de 1870.

- Foire aux bovins gras à huis clos jeudi 03 juin
- Information concernant l'organisation du comice agricole cantonal qui aura lieu à Meyssac le 2<sup>ème</sup> week-end d'août.
- Information concernant le remplacement d'un agent de restauration scolaire qui devra subir une intervention médicale en septembre et qui sera absent pendant une durée de 3 ou 4 mois . Appel à candidature auprès de Pôle Emploi.
- Dojo : température élevée dans le dojo dès les premières chaleurs : solutions techniques à réfléchir : climatiseur mobile à coupler avec un abaissement du plafond et une isolation de la cage à escalier pour une efficacité optimale, film anti UV sur vitrerie ou pose de pare-soleils. A étudier.
- Contrat de Relance Transition Energétique : diagnostic du territoire Midi Corrèzien mené par l'agence Grand Public auprès d'un panel d'habitants dans le cadre de la construction d'un modèle de développement sur les façons de consommer, produire, travailler et vivre ensemble.
- Opération cantine à 1 € : inscription du sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance.
- D. Devillers indique qu'une parcelle de terrain reste disponible aux jardins partagés. Elle demande que la publicité soit effectuée sur les réseaux de communication. Elle souhaiterait également qu'une information soit faite auprès des jardiniers quant à l'entretien des espaces communs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

**Fait à Meyssac, pour être affiché le 8 juin 2021 conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du code général des collectivités territoriales. Toutes les délibérations précitées seront affichées et pourront être consultées dans leur texte intégral en mairie.**

A Meyssac, le 08 juin 2021,

Le Maire

**Christophe CARON**

